CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

L'offre de simplification de la CAFAT

pour les entreprises et particuliers employeurs

Simplifier et alléger les démarches

Les entreprises et les particuliers employeurs accomplissent auprès de la CAFAT un grand nombre de formalités administratives, déclaratives ou de paiement. Ces démarches peuvent être considérées comme complexes et chronophages, notamment par certaines catégories moins outillées sur ces sujets (petites et très petites entreprises, travailleurs indépendants ou particuliers employeurs,…).

La CAFAT propose ainsi aux chefs d'entreprise et particuliers employeurs, **une offre de services digitaux pour effectuer leurs démarches sociales de manière simple et sécurisée.**

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

L'offre de services **en ligne** en détail

2010

OUVERTURE DES PREMIERS E-SERVICES.
Il s'agit de services consacrés à la gestion des mouvements de personnel : déclaration préalable à l'embauche, de rupture du contrat de travail…

2015

CHÈQUE EMPLOI SERVICE
Dispositif qui permet d'embaucher et de déclarer un salarié qui effectue des tâches à caractère familial ou domestique ou présentant un aspect momentané ou saisonnier dans des secteurs économiques définis.

2016

DÉCLARATION NOMINATIVE TRIMESTRIELLE DES SALAIRES ET E-PRÉLÈVEMENT
Dispositif qui permet aux employeurs de déclarer et payer les cotisations sociales en ligne.

2017

DISPOSITIF SIMPLIFIÉ D'EMPLOI
Dispositif qui permet aux employeurs d'embaucher et de déclarer un salarié recruté pour une situation ponctuelle ou imprévue.

DÉCLARATION DE RESSOURCES
Dispositif qui permet aux travailleurs indépendants de réaliser leurs formalités de déclaration de revenus annuels en ligne pour le calcul de leur cotisation au RUAMM.

2018

EDI XML
Dispositif qui permet aux entreprises ou aux cabinets comptables de réaliser leurs déclarations nominatives trimestrielles par dépôt de fichiers.

ATTESTATION DE RÉGULARITÉ SOCIALE
Dispositif qui permet aux chefs d'entreprise d'obtenir une attestation en ligne pour pouvoir soumissionner aux appels d'offre ou obtenir le bénéfice d'une défiscalisation.

2019

NEW

DÉCLARATION NOMINATIVE TRIMESTRIELLE DES SALAIRES V2
De nouvelles fonctionnalités permettent d'accéder à un historique des déclarations, faire une déclaration complémentaire, régler par acomptes…
(voir page 5)

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

Faire évoluer notre offre pour mieux répondre aux besoins des entreprises

NEW

La CAFAT lance ce mois-ci à destination des employeurs, la version 2 de son service en ligne de déclaration et paiement des cotisations sociales.

Ce service est enrichi de **nouvelles fonctionnalités** pour répondre aux besoins des entreprises : historique des déclarations, déclarations complémentaires, paiement d'acomptes…

Il est également doté d'une **nouvelle ergonomie** plus intuitive.
Un tutoriel vidéo https://www.youtube.com/watch?v=_FDVBBa2Thc et des aides en ligne viennent en complément pour accompagner les utilisateurs.

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

EMPLOYEURS

DÉCLAREZ ET PAYEZ

SUR www.cafat.nc

PRATIQUE

- données préremplies
- calculs automatiques
- confirmation immédiate par e-mail

NOUVEAU !

- historique des déclarations
- déclarations complémentaires
- paiement d'acomptes

Une question ?
Besoin d'aide ?
VOIR LE TUTO EN LIGNE
ou contactez-nous :
25 58 09
e-recouvrement@cafat.nc

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

Faire évoluer notre offre pour mieux répondre aux besoins des entreprises

NEW

Et pour les professionnels qui se connectent pour la première fois à leurs services en ligne, la **procédure de création de leur espace privé a été entièrement repensée dans un objectif de simplification.**

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

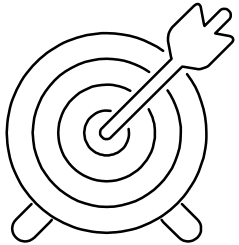

Notre objectif

Proposer aux professionnels
une offre de services
100% dématérialisée
d'ici fin 2020

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

La digitalisation des échanges entre les chefs d'entreprises et la CAFAT appuyée par la Nouvelle-Calédonie

Dans ce cadre, la Nouvelle-Calédonie a décidé de mettre en œuvre de nouvelles règles* en matière de déclaration et de paiement dématérialisés.

CE QUI CHANGE !

Pour les employeurs de 5 salariés et +

- Les employeurs privés et publics concernés doivent **obligatoirement** (voir échéances ci-dessous) **effectuer leurs déclarations sociales sous forme dématérialisée**, en utilisant les services en ligne de la CAFAT sur www.cafat.nc
- Les employeurs concernés **doivent payer leurs cotisations et contributions sociales exclusivement par virement ou prélèvement en ligne**.
- À défaut, ils s'exposent à des pénalités et au rejet de leurs déclarations.

ENTREE EN VIGUEUR

Employeurs de 50 salariés et + : **depuis avril 2019**
Employeurs de 05 à 49 salariés : **à partir d'avril 2020**

Pour les travailleurs indépendants dont les revenus annuels sont ≥ à 24 SMG

- Les travailleurs indépendants concernés doivent **obligatoirement** (voir échéance ci-dessous) **effectuer leur déclaration de ressources annuelles sous forme dématérialisée**, en utilisant les services en ligne de la CAFAT sur www.cafat.nc
- Les travailleurs indépendants concernés **doivent payer leurs cotisations et contributions sociales exclusivement par virement ou prélèvement**.
- À défaut, ils s'exposent à des pénalités et au rejet de leurs déclarations.

ENTREE EN VIGUEUR

À partir de juillet 2020

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

*Loi du pays n°2019-7 du 05 FEV. 2019 publiée au JONC du 14 FEV. 2019. Délibération n°401 du 20 février 2019 publiée au JONC du 05 mars 2019.

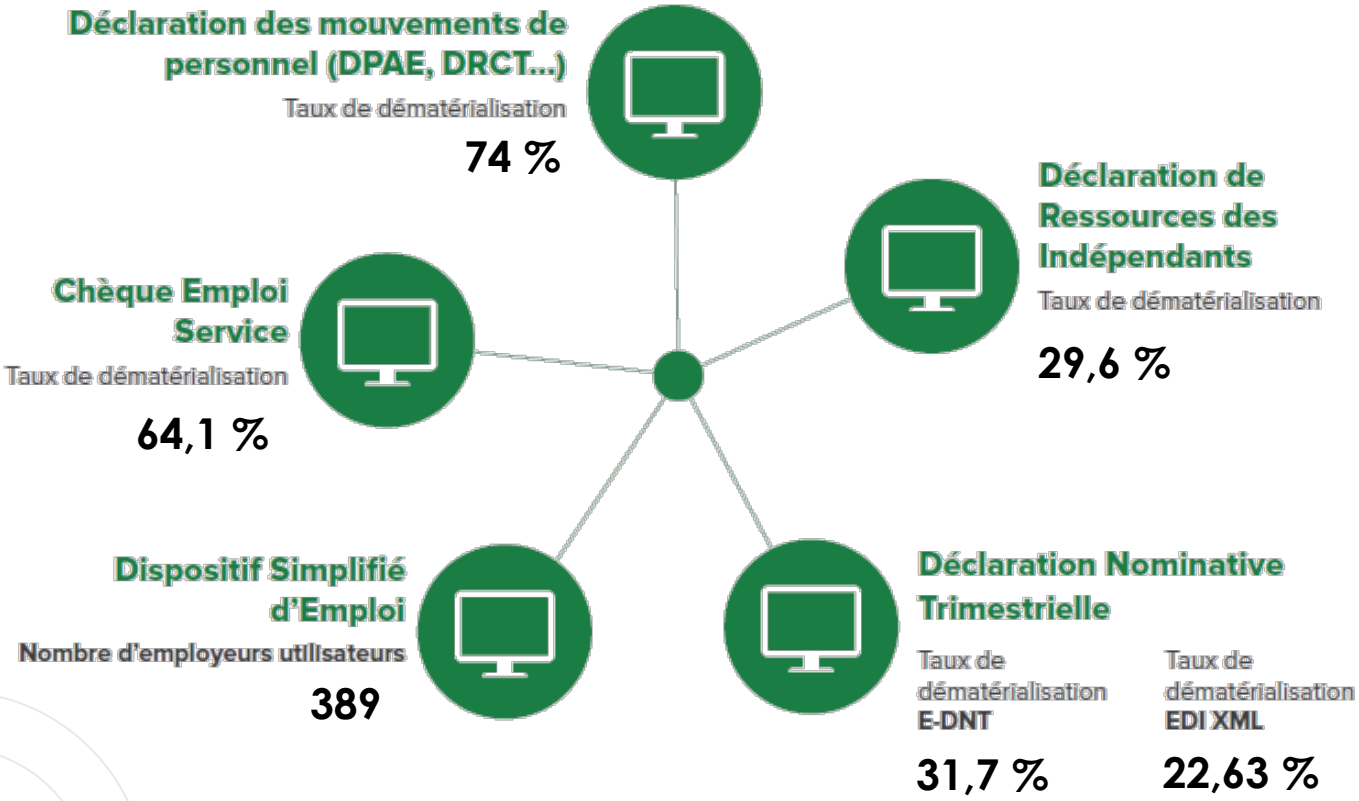

Taux de dématérialisation

(au 30,06.2019)

CONTACT

Cellule Communication
CAFAT
Tél. 23.01.50
smissud@cafat.nc

CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien